

CONCERTATION WEBINAIRE DU 11 JUILLET Compte-rendu

Date et heure : le lundi 11 juillet 2022 de 18h30 à 20h30

Participants : 25 participants

Intervenants :

- **Pierre HIRTZBERGER** – Directeur Général des Services Techniques, Sycdom
- **Julien GALLIENNE** - Directeur de la transition énergétique et de l'innovation, Sigeif
- **Charles FRASSY** – Responsable territorial, GRDF
- **Jean-Claude GARABETIAN** – Directeur de projet, Paprec
- **Jean-Pierre BUGEL** – Ingénieur expert environnement, SEPOC
- **Laurent LEMARCHAND** – Directeur agro-industries et développement, NatUp

Modération : Jean-Baptiste POINCLOU – PARIMAGE

Compte rendu et enregistrement vidéo disponibles sur le site internet
biomethanisation.sycdom-sigeif.fr

Le projet Biométhanisation

Pierre HIRTZBERGER (Sycotom) et Julien GALLIENNE (Sigeif) présentent les objectifs, les principales caractéristiques et les principes de mise en œuvre du projet Biométhanisation Gennevilliers (sur la base d'un film d'animation et d'une présentation)

Charles FRASSY (GRDF) présente les objectifs français et régionaux en matière de développement du biométhane et de la méthanisation.

Intervention de Francis REDON, FNE Environnement 93

D'où viennent les biodéchets ? Dans quel périmètre ? Comment les biodéchets sont-ils acheminés : par voie fluviale ou par voie routière ?

Réponse de Pierre HIRTZBERGER : Le Sycotom répartit les déchets qu'il reçoit en proximité, dans des équipements dédiés : chaque usine a son bassin versant. Aujourd'hui, il n'est envisagé qu'une seule unité de méthanisation à l'échelle du Sycotom. Compte tenu du potentiel de gisement de biodéchets, il n'est pas exclu que d'autres installations soient nécessaires à l'avenir. Deux options sont envisageables : 1) le territoire de proximité suffit à saturer l'unité Biométhanisation Gennevilliers et les biodéchets collectés plus loin seront conduits vers des installations privées extérieures au territoire du Sycotom, comme dans la situation actuelle, 2) si le territoire de proximité ne suffit pas à saturer l'unité, les biodéchets collectés à proximité sont acheminés par des bennes de collecte, tandis que les biodéchets collectés plus loin sont regroupés dans des centres de transfert, comme ceux prévus à Romainville-Bobigny et à Ivry/Paris XIII, puis acheminés par gros porteurs jusqu'à Gennevilliers.

Intervention d'un habitant de Gennevilliers

C'est un très beau projet, porteur d'avenir pour la production d'énergie renouvelable, pour un futur plus vert et plus respectueux de l'environnement et de l'humain.

La population grandissante et le développement de l'activité ont-ils été pris en compte dans le dimensionnement de l'unité Biométhanisation ? Est-ce qu'il y a une visibilité sur un agrandissement ultérieur du site, par exemple avec de plus gros digesteurs ?

Réponse de Pierre HIRTZBERGER : il ne sera pas possible d'augmenter la capacité de traitement du site, compte tenu de la surface disponible.

Intervention d'un habitant de Villetaneuse

D'après le CGEDD, le biométhane représente aujourd'hui 4 TWh, tandis que la consommation totale de gaz en France atteint 350 TWh. Comment passer à 100 % de biométhane en 30 ans sachant qu'il n'y aura que 12 TWh produits en Île-de-France ? Faut-il envisager d'autres intrants comme des cultures dédiées ?

Réponse de Charles FRASSY : la France utilise environ 400 TWh de gaz naturel d'origine fossile. Deux leviers sont prévus : augmenter la proportion de biométhane

dans les réseaux, et surtout réduire la consommation de gaz. Par exemple, en remplaçant toutes les chaudières par des équipements aux dernières normes, ou par des pompes à chaleur hybrides ou fonctionnant au gaz naturel, la consommation totale de gaz pourrait être réduite à 250 TWh. Les biodéchets sont une des options pour la production de biométhane. Il est aussi possible en France d'utiliser des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE), sachant que la loi interdit d'aller au-delà de 15 % de cultures principales dans l'alimentation d'un méthaniseur, pour éviter la concurrence avec les cultures alimentaires, ce qui est un des problèmes rencontrés en Allemagne. Enfin, il existe d'autres moyens de produire du gaz vert comme la pyrogazéification à partir de bois, de matières plastiques, etc., et le *power to gas* qui permet d'utiliser de l'électricité pour produire de l'hydrogène, ensuite recombinaison avec du dioxyde de carbone pour faire du gaz de synthèse.

La maîtrise des nuisances

Jean-Pierre BUGEL (SEPOC, groupement PAPREC) présente les solutions techniques retenues pour la maîtrise des nuisances olfactives et sonores, le dispositif de gestion de l'eau et des rejets, et le fonctionnement du transport de digestat par voie fluviale.

Intervention de Francis REDON, Environnement 93

Le projet ne ressemble pas aux méthaniseurs de Seine-et-Marne et du Val-d'Oise : quelles sont les différences essentielles entre ces installations et le projet Biométhanisation Gennevilliers ? Comment le maître d'ouvrage s'est-il assuré que le projet n'ait pas les mêmes inconvénients ? À quelle distance sont situées les premières habitations ?

Réponse de Jean-Pierre BUGEL : La technologie de digesteur n'est pas un élément différenciant. Les principales différences concernent le stockage des intrants et le stockage du digestat ; ces deux étapes étant plus que la méthanisation elle-même génératrices de nuisances. Les installations de méthanisation agricole utilisent des CIVE, récoltées périodiquement et stockées sur plusieurs mois pour assurer un fonctionnement continu des méthaniseurs. Ce ne sera pas le cas à Gennevilliers : les arrivées des collectes seront quotidiennes et la présence de sous-produits animaux requiert un traitement rapide des déchets. Il n'y aura donc qu'un stockage temporaire, en de petites quantités, dans un bâtiment fermé et mis en dépression. Par rapport à une installation de méthanisation agricole, il n'y aura pas de stockage de digestat à Gennevilliers, compte tenu du faible espace disponible. Enfin, l'environnement du site de Gennevilliers nécessite de prendre toutes les dispositions techniques pour éviter les nuisances.

Réponse de Pierre HIRTZBERGER : l'installation est située à 250 mètres des premières habitations.

Intervention d'un habitant de Villetaneuse

Quelle est la consommation d'eau nécessaire à la production d'un digestat liquide ?

Une enquête nationale sur la méthanisation se tient jusqu'en 2024 : si elle débouche sur des préconisations allant à l'encontre des principes retenus pour l'unité Biométhanisation Gennevilliers, comment le maître d'ouvrage en tiendra-t-il compte ?

Réponse de Jean-Pierre BUGEL : pour une tonne de biodéchets, et afin de produire un digestat liquide, il est nécessaire d'injecter environ 1 m³ d'eau. Pour ce faire, et éviter la consommation d'eau potable, le projet Biométhanisation Gennevilliers prévoit de récupérer les eaux de lavage (sols des bâtiments et véhicules de collecte), les purges et condensats, le liquide issu de l'épaississement du digestat ainsi que les eaux pluviales de toiture. Cette stratégie permet aussi d'éviter complètement les rejets d'eau de process. Sans période de pluie, il sera nécessaire d'utiliser de l'eau potable.

Réponse de Pierre HIRTZBERGER : en fonction des résultats de l'enquête, l'administration pourrait intégrer de nouvelles prescriptions, que les exploitants d'installations de méthanisation devront prendre en compte.

Intervention d'un participant

Les biodéchets contiennent déjà de l'eau. Sachant que toutes les eaux du site seraient récupérées, il n'est pas possible de recycler en permanence l'eau. Comment l'eau excédentaire sera-t-elle évacuée ?

Réponse de Jean-Pierre BUGEL : il n'y aura pas de rejets d'eau de process, intégralement réutilisée. L'eau pluviale excédentaire sera en revanche rejetée dans l'environnement, de même que l'eau issue des sanitaires, celle-ci étant préalablement traitée dans une micro-station.

La valorisation agricole du digestat

Laurent LEMARCHAND (coopérative NatUp) présente les propriétés du digestat en tant que fertilisant agricole, le territoire identifié pour la valorisation agricole du digestat dans l'Eure et l'Eure-et-Loir, ainsi que les transports et infrastructures à mettre en place.

Intervention de Francis REDON, Environnement 93

Pouvez-vous confirmer qu'il n'y aura que des biodéchets triés à la source réceptionnés par l'unité Biométhanisation Gennevilliers, et pas de déchets nécessitant un désempilage préalable comme à Étampes ? Si oui, est-ce que cette différence permettrait d'éviter les problématiques d'Étampes ?

Réponse de Pierre HIRTZBERGER : il n'est pas prévu de recevoir des biodéchets emballés sur l'unité Biométhanisation Gennevilliers. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir de déconditionneur. Il est à noter qu'il y a eu des progrès récents sur les technologies de déconditionnement, qui permettent de limiter le risque de dissémination de plastiques.

Intervention de Bernard LOUP, Val-d'Oise Environnement :

Dans le Val-d'Oise, il y a beaucoup de projets de méthanisation agricole, avec des plans d'épandage qui se superposent parfois. Quel est le plan d'épandage de l'unité Biométhanisation Gennevilliers ? Un travail a-t-il été engagé avec la Chambre d'agriculture ? Est-ce qu'il y aura des sites de stockage du digestat ?

Réponse de Jean-Claude GARABETIAN (représentant de PAPREC) : grâce aux procédés mis en œuvre sur l'unité de méthanisation à Gennevilliers, une procédure d'autorisation de mise sur le marché est envisageable. Elle permettrait à la coopérative NatUp de commercialiser directement le digestat, sans plan d'épandage.

Réponse de Laurent LEMARCHAND : une fois transporté jusqu'en Eure et en Eure-et-Loir, le digestat sera stocké dans 3 dépôts, jusqu'à ce qu'il soit utilisé par les agriculteurs, aux périodes autorisées d'épandage. Les territoires visés ne sont pas concernés par des plans d'épandage déjà en vigueur.

Intervention d'un participant

Merci pour les présentations très claires. Quelle sera l'ampleur du plan d'épandage autorisé par les services de l'État ? Que se passe-t-il s'il y a trop de métaux lourds ou de composés organiques volatils (COV) dans le digestat ? Est-ce qu'il y a un système de stockage du digestat ?

Réponse de Laurent LEMARCHAND : le digestat sera stocké dans 3 dépôts en Eure et en Eure-et-Loir.

Réponse de Jean-Pierre BUGEL : la présence de COV dans le digestat n'est pas un problème car ils ont un intérêt du point de vue de la fertilisation. Les indésirables sont les éléments qui ne devraient pas être dans les biodéchets triés à la source, comme des couverts jetés par erreur ou des morceaux de verre. L'objectif est d'enlever ces indésirables avant digestion. Ensuite, la qualité du digestat est vérifiée sur site avant qu'il ne soit expédié. Si jamais un lot est défectueux, alors il est renvoyé en méthanisation ou éliminé ; il ne retourne pas au sol.

Autres points

Intervention d'une habitante d'Épinay-sur-Seine

Lors de la réunion publique du 6 juillet à Gennevilliers, il a été proposé aux participants une visite d'une installation similaire. Quelle installation serait-il possible de visiter, d'une taille similaire, avec des procédés similaires ? Est-ce qu'une installation similaire existe dans la Région ? Est-il pertinent de visiter l'usine d'Étampes compte tenu des problèmes rencontrés ?

Réponse de Pierre HIRTZBERGER : une visite est effectivement envisageable, mais il ne sera pas possible de trouver une installation strictement identique. Chaque usine fait l'objet d'une conception adaptée aux déchets et au terrain. Les reproches faits à l'usine d'Étampes en termes d'odeurs portaient en partie sur les nuisances de

l'épandage de digestat sur les terres agricoles situées à proximité immédiate de l'usine. En revanche, l'usine d'Étampes est d'une capacité similaire à l'unité de Gennevilliers et traite le même type de déchets. Le maître d'ouvrage reviendra vers les participants à la concertation pour voir comment répondre à cette demande.

Intervention d'un habitant de Villetaneuse

Quand les réponses aux contributions déposées sur le site internet du projet seront-elles mises en ligne ? Quelle est l'utilité de cette concertation sachant que la première pierre inaugurale du projet a été posée fin juin ?

Réponse de Pierre HIRTZBERGER : les réponses seront mises en ligne sous 10 jours environ. L'évènement du 21 juin correspondait au lancement du projet Biométhanisation Gennevilliers ; il ne s'agissait pas d'un lancement de chantier. À la suite de la concertation, le dossier de demande d'autorisation environnementale sera déposé et l'enquête publique est attendue au deuxième trimestre 2023. Il n'y a pas de travaux envisagés avant 2024.

Intervention d'une habitante d'Épinay-sur-Seine

La présentation sera-t-elle disponible sur le site internet du projet ?

Réponse de Jean-Baptiste POINCLOU : la présentation, le compte rendu et l'enregistrement vidéo seront mis en ligne sur le site internet biomethanisation.syctom-sigeif.fr